

à retourner au Secrétariat

17

15 nov. 1932

Exposé

SÉANCE DU
13 DEC 1932

LAITERIE MUNICIPALE

Suppression

M. Sudry Adjoint de

Messieurs,

Dans votre séance du 13 octobre dernier, vous avez chargé une Commission Spéciale d'étudier la question du maintien ou de la suppression de la Laiterie Municipale.

Votre Commission d'étude s'est réunie le 7 Novembre et après avoir examiné la situation sous ses divers aspects au cours d'une discussion dont le procès-verbal est annexé au dossier, elle s'est prononcée unanimement contre la prolongation de l'Oeuvre.

Elle a en effet estimé qu'en présence de la décroissance importante et prolongée de la clientèle tant individuelle que des Oeuvres, entraînant un accroissement du prix de revient au regard de frais généraux identiques, et devant la nécessité d'autre part d'un renouvellement de matériel facteur de dépenses extraordinaires élevées, le maintien de l'institution ne paraît pas désirable.

Créée au début de la guerre pour remédier à la situation du marché du lait dans l'intérêt de l'alimentation de la première enfance, la condition actuelle de l'approvisionnement et de l'industrialisation du lait ne justifie pas davantage une Oeuvre dont le public s'est peu à peu détourné.

Il nous semble difficile dans ces conditions de

260

M. Adjoint Secrétaire

Ac
25/11/32

poursuivre une exploitation dont l'action ne compense plus les sacrifices qu'elle entraîne (les dépenses excédant les recettes de plus de 150.000 francs).

Nous vous proposons en conséquence de bien vouloir adopter les conclusions de votre Commission.

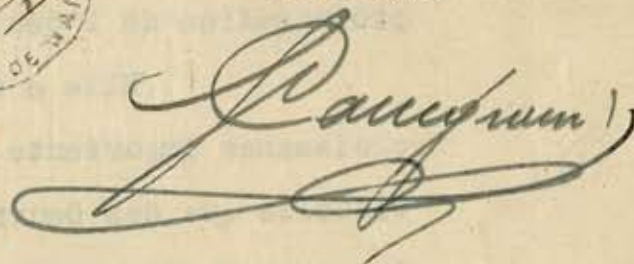
Dans ce cas nous vous demanderons de décider que les opérations de la Laiterie seront poursuivies à titre transitoire pendant le premier trimestre 1933, dans l'intérêt du public et des Oeuvres clientes et d'autre part pour permettre la répartition rationnelle du personnel désaffecté dans les Services offrant des vacances d'emploi.

L'Adjoint délégué,

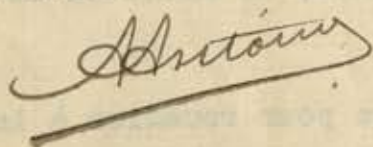


Nantes, le 25 Novembre 1932.

LE MAIRE,



*Avis favorable
des Commissions réunies*



P. Antoine